



# ACCUEIL DE LOISIRS

## 3-12 ANS

LIEU : Centre social AAB - 36, rue du Confluent à Beaufort



# MERCRREDIS

Nouveau  
inscriptions possibles  
à la demi-journée  
à partir de janvier 2020

Association d'Animation du Beaufortain – Centre Social  
36 rue du Confluent  
73270 BEAUFORT

Inscriptions - 04.79.38.33.90  
Enfance-jeunesse – 06.01.70.07.23  
aabeaufortain@wanadoo.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION A L'ACCUEIL DE L'AAB



Le projet éducatif de territoire est accessible sur le site internet de l'AAB.



## Accueil de loisirs périscolaire 2019-2020

### Tarifs en fonction du Quotient familial

QF 1	QF 2	QF 3	QF 4	QF 5
< 435,99	436-664,99	665-892,99	893-1349,99	> 1350

### Résidents Beaufortain - régime général / MSA 73

	QF 1	QF 2	QF 3	QF 4	QF 5
<b>DEMI-JOURNÉE<sup>1</sup></b>	4,00 €	5,60 €	7,20 €	9,00 €	10,00 €
<b>JOURNÉE<sup>2</sup></b>	5,94 €	8,32 €	10,69 €	13,37 €	14,85 €

1 = demi-journée sans repas (8h00-12h15 ou 13h30-18h00)

2 = journée complète (8h00-18h00) avec temps du repas, mais repas fourni par les parents

### NAVETTES

Un service de navettes gratuites (uniquement le mercredi) est proposé. Il est nécessaire de demander ce service au moment de l'inscription. Nous vous rappellerons pour vous informer des horaires et lieux de passage de la navette.

### INSCRIPTION

Le dossier d'inscription est téléchargeable sur le site de l'AAB ou disponible à l'accueil de l'AAB. Dépôt des dossiers d'inscription complets\* à l'AAB, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, et le vendredi de 8h30 à 12h.

\*pensez à vous munir du carnet de santé, du justificatif Caf ainsi que de l'attestation d'assurance extrascolaire.

## EXTRAITS DU REGLEMENT

**IV. En cas de retard ou d'absence de l'enfant**, les familles sont tenues de téléphoner à l'AAB au 04 79 38 33 90 au plus tôt. [...] Si l'enfant est confié à une autre personne que les représentants légaux à la sortie de l'accueil de loisirs, ces derniers devront **en avertir l'équipe d'animation et signer une autorisation parentale ponctuelle**. La personne désignée devra être en capacité de présenter une pièce d'identité aux animateurs.

**V. L'inscription doit avoir lieu avant l'arrivée de l'enfant à l'accueil de loisirs. Une inscription n'est définitive que lorsque le dossier est complet et signé.**

Les inscriptions peuvent se faire à la journée ou à la ½ journée (matin + repas ou après-midi) **au plus tard le jeudi de la semaine précédente**. En cas d'absence d'un enfant inscrit, sans présentation d'un justificatif médical, la journée ou demi-journée sera facturée dans sa totalité. En cas d'annulation hors raison médicale, celle-ci devra être faite au minimum 1 semaine avant l'absence de l'enfant. Dans le cas contraire, la journée ou demi-journée sera facturée. Il est demandé aux parents de **prévenir au plus tôt de l'absence de leur enfant** afin de libérer une place pour un autre enfant en liste d'attente.

Ouvert les mercredis hors vacances scolaires.

Le goûter de l'après-midi est fourni par l'AAB.

## REPAS

Le repas du midi est fourni par les parents

Les repas préparés par les parents sont conservés en réfrigérateur à l'accueil de loisirs et remis en température par les animateurs au moment du déjeuner.

Contactez l'AAB pour obtenir des conseils sur les types de préparations stables et les modes de transport et conservation des repas afin d'assurer une sécurité alimentaire optimale.